
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – 16 décembre 2019

Un budget au plus près des Ardéchois.es

16 décembre 2019

Le Conseil départemental de l'Ardèche se réunit le 16 décembre pour le vote du budget primitif 2020, acte majeur qui traduit les priorités de la collectivité pour l'année à venir. Adapter, anticiper, oser : le budget primitif 2019 annonçait déjà la couleur. Celui de 2020 confirme l'ambition de la collectivité : conduire des politiques publiques innovantes et utiles pour les Ardéchois.es, en en mesurant - au-delà de l'impact financier - l'impact social et environnemental.

L'action du Département se transforme. Elle devient écologiquement plus vertueuse. Socialement plus digne, plus respectueuse. Territorialement plus équitable. Humainement plus solidaire.

Le Département est là pour prévenir, anticiper, c'est l'enjeu des politiques sociales et éducatives, sportives et culturelles qui accompagnent le quotidien des familles, des jeunes et des seniors, des parents comme des enfants. Mais aussi pour construire, élaborer et mettre en œuvre de nouvelles orientations qui esquissent l'Ardèche de demain et permettent de réduire l'impact des aléas économiques, sociétaux et climatiques sur la vie des habitants.

La démarche « Ardèche en transition » en est la traduction. Agir sur la restauration dans les collèges, c'est en faire baisser l'empreinte carbone, c'est agir sur le pouvoir d'achat des agriculteurs, sur la qualité des repas et donc la santé des collégiens... C'est construire une Ardèche plus « durable », aux réalisations et aux activités moins sensibles aux changements climatiques. C'est améliorer la vie des bénéficiaires directs (les collégiens) et au-delà - par ricochets ou effets induits - d'autres Ardéchois... comme pour chaque euro dépensé par la collectivité.

Aujourd'hui avec ce budget de plus de 419 millions d'euros, en progression de 1,19 %, l'exécutif départemental affirme qu'il sait préserver les équilibres tout en parvenant à intégrer des dépenses exceptionnelles (à l'image des fonds débloqués pour parer aux événements climatiques plus ou moins prévisibles, entre grêle et séisme...) et sans recours à la hausse du taux d'imposition sur le foncier bâti qui reste fixé pour la 8^e année consécutive à 18,78 %.

LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2020

Montant du budget primitif 2020 : 419 402 050 € (+ 1,19 %)

Dépenses de fonctionnement : 322 193 265 € (+ 1,40 %), avec la prise en compte de 0,9 M€ de dépenses exceptionnelles en soutien aux familles victimes du séisme (0,6 M€) et des agriculteurs victimes des orages et de la grêle (0,3 M€)

Dépenses d'investissement : 76 067 241 € (+ 0,66 % par rapport à 2019, soit + 0,5 M€)

→ **180,89 M€ pour les solidarités, l'insertion et l'accès aux droits (180,76 M€ en 2019)**

Dont 64,77 M€ consacrés aux personnes âgées, 36,51 M€ aux personnes handicapées, 33,26 M€ à la protection de l'enfance en danger, 44,41 M€ pour l'action sociale de proximité et l'insertion et 1,85 M€ pour le logement et la politique de la Ville.

→ **34,73 M€ pour l'épanouissement de la personne, l'éducation et la citoyenneté (32,27 M€ en 2019)**

Dont 22,46 M€ consacrés à l'éducation et notamment aux collèges, 7,14 M€ pour la culture, 2,93 M€ pour la jeunesse, la citoyenneté et la solidarité internationale et 2,18 M€ pour le sport.

→ **56,40 M€ pour l'aménagement et le soutien aux territoires (57,49 M€ en 2019)**

Dont 38,08 M€ pour les routes et les mobilités alternatives, 11,70 M€ pour la solidarité avec les territoires et la politique de l'eau et 6,62 M€ pour les transports.

→ **24,08 M€ pour le cadre de vie et le développement durable (23,51 M€ en 2019)**

Dont 18,88 M€ pour la sécurité et l'incendie (financement du service départemental d'incendie et de secours essentiellement), 3,63 M€ pour la politique de préservation et de valorisation des espaces naturels sensibles et 1,57 M€ pour l'environnement et la forêt.

→ **9,63 M€ pour l'économie et l'attractivité du territoire (8,18 M€ en 2019)**

Dont 3,42 M€ pour le tourisme, 2,05 M€ pour l'agriculture, 0,95 M€ pour le développement économique et 3,21 € pour le numérique.

→ **113,66 M€ pour les ressources (112,26 M€ en 2019)**

Dont 30,65 M€ de dépenses financières (remboursement de la dette, fonds de péréquation et dépenses financières diverses), 69,54 M€ pour le personnel, 3,05 M€ pour l'informatique et 6,83 M€ pour le patrimoine de la collectivité et la logistique.

SOLIDARITES, INSERTION ET ACCES AUX DROITS

SCHEMA DES SOLIDARITES 2020-2024 :

Un plan adapté et rénové, basé sur une concertation large et inédite

Le schéma des solidarités est un document recensant les grandes orientations sociales pour les cinq années à venir. Véritable feuille de route, il présente toutes ces actions sous l'angle que le Département souhaite insuffler à sa politique sociale.

L'innovation se trouve dans le plan de ce schéma, mais également dans la préparation de ce schéma qui définit la politique sociale du Département, sa relation aux autres acteurs en la matière pour les Adéchois.e.s, pour la période 2020-2024

Une démarche de concertation large, ambitieuse et originale...

Elle aura duré plus d'un an : trouvant son top départ au lendemain de la journée de la transition sociale en septembre 2018, la concertation autour de ce schéma s'est achevée le 4 octobre 2019.

Cette année aura permis la concertation d'un maximum d'acteurs, à **deux niveaux** :

- **Une concertation en territoire, pour identifier les besoins et les attentes des habitants**

Cette concertation s'est basée autour de la méthode SPIRAL, une méthode participative réunissant des groupes de participants. Une méthode permettant donc d'associer les habitants, bénéficiaires des politiques départementales et donc logiquement les mieux placés pour orienter ces politiques.

Près de **600 personnes** ont participé à ces ateliers et ont donné leur avis sur le schéma des solidarités à venir, autour de deux questions principales : « qu'est-ce qui fait pour vous le bien-être/le mal-être du territoire ? »

- **Une concertation au niveau départemental pour construire les réponses**

Pour répondre à ces interrogations émanant du public-cible des politiques départementales, plus de **500 professionnels**, agents du Département et partenaires, ont été mobilisés sur 5 journées thématiques. En plus des services sociaux du Département, les agents des autres directions ont été conviés à ces journées, pour intégrer au mieux les politiques sociales au sein de chaque compétence du Département

... Pour construire un schéma transversal, adapté aux situations de ses bénéficiaires et évolutif dans le temps

Délaissant le schéma thématique (insertion, enfance, autonomie...), le schéma des solidarités 2020-2024 est structuré en cinq axes transversaux qui s'appuient sur les retours des bénéficiaires / habitants :

- Axe 1 : agir le plus tôt possible
- Axe 2 : accueillir, informer
- Axe 3 : aller vers
- Axe 4 : accompagner
- Axe 5 : apprendre à travailler autrement

Ces cinq axes se déclineront ensuite en fiches-actions concrètes pour répondre aux interrogations et aux attentes exprimées par les participants des ateliers SPIRAL.

Cette méthode permet aussi de pallier une des faiblesses des schémas précédents : leur difficulté d'évolution et d'adaptation durant la période qu'ils couvraient. Le schéma nouvelle version se construit par paliers : la volonté du Département est d'améliorer ces paliers d'année en année.

Les actions qui se déclineront entre 2020 et 2024 seront ainsi précisées auprès de l'Assemblée départementale chaque début d'année permettant de les adapter au contexte « vécu », à l'évolution des besoins et aux enseignements de l'évaluation qui sera elle aussi mise en place annuellement.

L'aspect participatif de ce schéma ne s'arrête pas à sa création, puisque des temps d'échanges réguliers viendront rythmer les cinq années de déroulement, avec les acteurs qui auront participé aux ateliers SPIRAL.

Vivant, adapté aux usagers auxquels il s'adresse, évolutif et participatif : c'est le portrait de ce nouveau schéma des solidarités, en accord parfait avec la volonté départementale d'une transition vers une politique toujours plus adaptée aux besoins des Ardéchois.es.

LABORATOIRE DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION SOCIALE : INVENTER LE SERVICE SOCIAL DE DEMAIN

L'Ardèche reste confrontée à des situations de précarité et de pauvreté qui engendrent un isolement social.

Dans la lignée du nouveau schéma des solidarités, le Département de l'Ardèche entend combattre ces situations d'exclusion en **créant un laboratoire de l'innovation et de la formation sociale**. Ce laboratoire a pour but de décliner l'innovation de ce nouveau schéma auprès des professionnels du secteur social, à travers des formations et des échanges, pour une prise en charge adaptée aux publics ardéchois et à l'époque actuelle.

Recenser et impulser de nouvelles pratiques professionnelles, s'ouvrir vers l'extérieur, former les agents du secteur des solidarités pour développer les compétences sont les trois axes de ce laboratoire, qui trouvera l'innovation dans l'expérience des professionnels ardéchois, mais aussi dans des pratiques professionnelles testées et approuvées par d'autres Départements.

Dès 2020, des formations seront mises en œuvre dans les domaines de l'insertion et du lien au monde économique, de l'intervention collective, de l'évaluation et de la prise en compte des publics spécifiques pour proposer aux Ardéchois.es qui en ont besoin un accompagnement social adapté à leurs attentes grâce aux nouveaux modes d'intervention établis au sein du laboratoire.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE

Chef de file de l'action sociale, le Département a pour objectif la prise en compte des besoins des familles. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec la CAF et l'Etat. En 2020, parmi les actions qui seront déployées pour répondre aux besoins des familles figurent notamment :

- Le développement d'une offre d'accueil pour répondre au mieux aux besoins des familles avec l'objectif de créer **26 places de crèche** supplémentaires, ce qui portera à 137 le nombre de places créées depuis 2018. Une expérimentation de **places réservées aux bénéficiaires du RSA** pour faciliter le retour à l'emploi de ces derniers sera également lancée.
- L'amélioration de l'information et l'orientation des familles avec le développement des guichets uniques de la petite enfance sur les territoires. A ce jour existent 4 guichets uniques permettant

aux parents de disposer d'une information globale sur l'offre d'accueil des jeunes enfants sur le territoire. Les parents peuvent déposer leurs demandes dans ces guichets, chargés ensuite de procéder à l'instruction et au lien avec la famille. En 2020, **un cinquième guichet unique sera implanté sur la montagne ardéchoise.**

- L'inscription des **crèches dans la démarche « Ardèche en transition »**. Plusieurs actions seront menées à l'attention des partenaires de la petite enfance : journées autour du lien entre enfance et écologie, mais aussi valorisation des bonnes pratiques, notamment l'utilisation de produits écologiques pour l'entretien des locaux et les soins des enfants, ainsi que la réalisation des repas avec des produits bio et/ou issus des circuits courts.

SANTE : LE DEPARTEMENT RECHERCHE DES SOLUTIONS DE PROXIMITE

Avec ses particularités géographiques, le vieillissement de la population, les problématiques propres à la ruralité et la situation générale du milieu médical aujourd'hui, l'accès aux soins en Ardèche, une des priorités pour ses habitants, est de plus en plus en plus difficile. Fort de ce constat, le Conseil départemental de l'Ardèche se positionne comme acteur clé de la politique santé.

Plusieurs états de faits dressent un portrait de la fragilité du monde médical ardéchois :

- Le **nombre de médecins pour 1 000 habitants** toutes spécialités confondues s'établit aujourd'hui à 3 en Ardèche, contre 6,6 sur le territoire national. L'Ardèche dispose également d'1 pharmacien pour 1 000 habitants (13,79 au national) et de 8 infirmiers pour 1 000 habitants (12,55 au national)
- Spécificité du territoire ardéchois, **certaines spécialités médicales sont non ou sous représentées** (allergologie, ophtalmologie, orthophonie).
- **Bon nombre de professionnels de santé sont situés dans la vallée du Rhône**, entraînant des déplacements pour les personnes résidant loin de cette zone géographique.
- **L'Ardèche enregistre un nombre de communes dont la population serait située à plus de 20 minutes d'un médecin généraliste (20%)** qui la classe dans les **niveaux les plus élevés en France.**

Ces constats sont établis depuis plusieurs années, c'est pourquoi le Département propose des solutions innovantes qui peuvent parer à l'amer constat de la désertification médicale. Outre la télémédecine, qui a fait l'objet d'un accord avec l'ARS (agence régionale de santé) en 2018, plusieurs solutions sont développées dans ce budget :

- **L'élargissement de la bourse départementale des internes aux infirmiers en pratique avancée (IPA) et l'amélioration de l'attractivité ardéchoise pour les étudiants en médecine**
L'infirmier en pratique avancée (IPA) est un tout jeune diplômé, correspondant à un bac +5. L'IPA travaille en lien avec le médecin coordonnateur et dispose de prérogatives étendues par rapport aux infirmiers classiques, et donc d'une autonomie suffisante pour gérer la majeure partie des soins programmés (renouvellement d'ordonnance, surveillance des pathologies chroniques, éducation sanitaire, prescription d'examens complémentaires...). En soutenant ces étudiants, le Département contribue à la constitution d'un réseau de proximité et de qualité répondant aux besoins de santé de la population ardéchoise.
- **Un nouvel appel à projets d'ingénierie** locale pour aider les communes et EPCI à élaborer une stratégie adaptée à leurs besoins et leur territoire, afin que ce dernier devienne attractif pour des médecins en devenir.
- **La présence du Département sur de nombreux forums du milieu médical**, pour comprendre les attentes des étudiants en médecine et y répondre au mieux. C'est ainsi qu'est née par exemple

la maison des internes au Cheylard, qui permet aux internes souhaitant effectuer leur stage dans la vallée de l'Eyrieux de se regrouper lors de leur temps extra-professionnel.

- En partenariat avec l'université de médecine de Lyon, le Département organisera **une session de formation** à destination des médecins généralistes, pour leur donner l'occasion de se former localement afin de **devenir maître de stage**.
- **Des médecins... agents du Département** : porté par le Département, un centre de santé implanté prochainement à Privas, rayonnera dans un périmètre de 30 à 45 minutes autour de la ville-préfecture. Constitué de trois pôles : consultation (deux médecins généralistes et un.e infirmier.ère IPA), lutte contre la tuberculose et santé publique, et administration, il semble l'outil le plus adapté afin de répondre aux enjeux sanitaires de l'Ardèche. A cela plusieurs raisons : accessibilité, approche globale de l'activité en faveur du soin, lieu de prédilection pour la formation des futurs professionnels de santé, avantage pour les professionnels du centre qui, en plus des bénéfices du salariat, pourront profiter du pôle administratif et du réseau constitué par leurs collègues.
- **Le renforcement de la télémédecine** : affichée comme l'un des projets prioritaires par Laurent Ughetto et **répondant aux enjeux d'accès aux soins facilité pour les Ardéchois.es et d'attractivité pour le personnel médical**, la télémédecine verra en 2020 la consolidation l'expérimentation de la télérégulation avec le SAMU, en élargissant le périmètre d'intervention à 5 établissements supplémentaires : l'EHPAD Saint-Joseph (Coucouron), l'EHPAD les lavandes (Cruas), la résidence La Cerreno (Saint-Martin-de-Valamas), Les Mûriers (Saint-Sauveur-de-Montagut), Val de Beaume (Valgorge). Elle verra également naître le projet de télémédecine au sein de la maison pluridisciplinaire de Meyras, afin notamment de parer au départ du dernier médecin généraliste de Saint-Cirgues-en-Montagne.

POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

Chiffres clés

Budget FUL 2020 : **1 053 200 €**, cofinancé par le Département (640 000 €) et par les partenaires (413 200 €).

Ciblant principalement des publics précaires ou fragilisés, la politique en faveur du logement et de l'habitat portée par le Département s'inscrit prioritairement dans le champ de l'action sociale.

Elle se traduit au travers de deux enjeux :

> **Accompagner les Ardéchois.es fragilisé.e.s pour l'accès et le maintien dans le logement.**

2 700 ménages bénéficient du Fonds unique logement (FUL) qui prend en charge des dépenses d'accès dans le logement et des impayés de loyers, charges locatives, eau potable et énergie.

> **Contribuer au développement d'une offre de logements adaptés et de qualité.**

Le soutien du Département se poursuit au travers de plusieurs actions : dispositif des garanties d'emprunt pour les bailleurs, convention avec Ardèche Habitat, mission d'observation départementale en matière d'habitat avec l'ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement), mission d'observation des loyers...

En complément de ces actions, le Département accompagne la mise en place d'un programme d'intérêt général (PIG) sur l'habitat indigne au niveau intercommunal. Les intercommunalités qui le souhaitent pourront disposer d'un accompagnement au déploiement d'un PIG habitat indigne sur leur territoire avec soutien financier de l'Etat et du Département (budget 2020 : 34 000 €). 5 000 logements seraient concernés en Ardèche selon une étude réalisée en 2018.

Le + Ardèche en transition :

La politique logement sous le prisme de l'Ardèche en transition permet d'accompagner la production ou la rénovation de logements éco-responsables et de développer des actions de sensibilisation des publics sur les usages. Parmi les actions développées à travers le FUL, le Département propose plusieurs initiatives :

- accompagnement à la maîtrise de l'énergie : suivi de 100 ménages en situation de précarité énergétique pour diagnostic, conseils et accompagnement vis-à-vis de leurs usages en matière énergétique,
- accompagnement social lié au logement : sensibilisation du public ciblé pour un accompagnement individuel des ménages pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement,
- soutien à l'action « une solidarité en chantiers » visant à favoriser l'appropriation des logements par les habitants ainsi que leur autonomie sur le plan technique, financier et social, par la transmission de compétences, la mise à disposition d'outils et le développement d'un réseau d'entraide,
- Hors FUL, un partenariat avec la MSA permet d'accompagner le logement des exploitants agricoles avec les compagnons bâtisseurs (auto réhabilitation accompagnée).

EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE, EDUCATION ET CITOYENNETE

CULTURE

Une politique culturelle à l'attention de tous

> Schéma départemental de lecture publique 2020 > 2022 : Faire ensemble

Le Département œuvre activement pour le développement de la lecture publique grâce à la Bibliothèque départementale de l'Ardèche (BDA). Après une phase d'accompagnement à la création de bibliothèques publiques sur l'ensemble du territoire, un 1^{er} plan de lecture publique a été conduit entre 2011 et 2017. Il avait pour objectif principal d'améliorer leur niveau de service en faveur des Ardéchois.

Aujourd'hui, chaque habitant a accès à l'une de ces 223 bibliothèques communales ou intercommunales accompagnées par la BDA à moins de 20 minutes de son domicile. Ce vaste réseau culturel territorial touche une grande diversité de personnes et offre un panel d'actions très diversifiées.

Afin de poursuivre l'évolution de cette structuration, le Département a élaboré un nouveau schéma pour les années 2020 à 2022. Un des objectifs est **d'accompagner la mise en réseau des bibliothèques à l'échelle intercommunale**. Il s'agira de créer les conditions d'un partenariat étroit entre le Département et les collectivités pour encourager ces coopérations, dans un souci d'amélioration de la qualité de service pour les Ardéchois et dans une logique de concertation et de co-construction permanente avec les partenaires et territoires accompagnés.

Cette logique du « faire ensemble » répond aux enjeux actuels du secteur de la lecture publique et des autres pans de la politique culturelle départementale. Il s'agit aussi de réaffirmer le rôle majeur de ces bibliothèques qui œuvrent au quotidien et en proximité des habitants et sont essentielles à la vie culturelle du département et de ses territoires. Demain, leur place est à conforter davantage, pour qu'elles soient au carrefour de tous les enjeux sociétaux qu'ils soient culturels, sociaux, environnementaux, etc.

Le + Ardèche en transition

Dans le cadre de la prise en compte des enjeux de transition écologique et sociale, la BDA prévoit de faire évoluer son système de desserte documentaire, aujourd'hui assuré essentiellement par des bibliobus, forts consommateurs en énergie fossile. Un système de navettes, avec des véhicules propres et le développement de l'accueil sur place sur ses sites de Veyras et Vernosc-lès-Annonay offrira aux acteurs de la lecture publique un accès plus réactif à l'ensemble de sa collection.

> MuséAl

Six ans après son ouverture, le musée archéologique départemental d'Alba-la-Romaine sera doté courant 2020 d'un plan d'orientation stratégique à échéance 2022 destiné à devenir un projet scientifique, culturel et territorial. Sur cette période, la politique d'expositions temporaires conciliant histoire antique et enjeux contemporains sera complétée par des expositions itinérantes chargées d'offrir un outil de valorisation des patrimoines archéologiques ardéchois aux collectivités territoriales et structures d'intérêt public du territoire.

Dans le même temps, la livraison du chantier de restauration du théâtre antique et l'amélioration de la lisibilité des vestiges du site archéologique participeront à une meilleure appropriation de ce patrimoine pour tous.

SPORT

L'Ardèche département sportif !

Chiffres clés

En 2019 : 68 500 Ardéchois bénéficiaires des actions du Département (70 % ont moins de 18 ans) dont 57 000 via le Contrat sportif départemental, 7 000 dans le cadre du sport scolaire et 4 500 dans le cadre de la Semaine blanche ou de la Semaine verte

1^{er} : le Département de l'Ardèche est celui qui accompagne le plus le sport scolaire en région Auvergne-Rhône-Alpes... et celui, en France, qui compte le plus de licenciés dans les trois fédérations de sport scolaire (UNSS, UGSEL et USEP), devant le football.

Semaine blanche, semaine verte... sur une semaine

Le Département organise depuis plusieurs années deux événements phares : la Semaine blanche, organisée en janvier depuis plusieurs années (et qui au final dure près d'un mois !), et la Semaine verte, organisée depuis 3 ans en septembre. Ces deux temps de découverte des activités physiques sont l'occasion de montrer à des publics spécifiques (collégiens, personnes âgées, personnes en insertion) toute la diversité des pratiques sportives présentes sur le territoire tout au long de l'année, le savoir-faire des bénévoles et celui du Département. Pour en améliorer l'efficacité et l'impact, le

Département décide de se concentrer réellement sur une semaine en septembre pour la Semaine verte et une semaine en janvier pour la Semaine blanche !

Projet de « Maison de sport santé » : le sport comme remède

Afin de toucher un public toujours plus large, le Département va accompagner le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) dans son projet de « Maison de sport santé ». Ce service est le **trait d'union entre les patients** s'étant vu prescrire du sport sur ordonnance **et les structures associatives ou professionnelles** capables de les accueillir au plus près de chez eux. **Prescrire de l'activité physique comme thérapie** en lieu et place d'un traitement médicamenteux s'inscrit également pleinement dans les principes de la transition écologique.

La base de Salavas : en pleine renaissance

Après deux années consécutives de forte hausse de la fréquentation et du chiffre d'affaires (60 % de taux d'occupation en 2019 contre 30 % en 2017), l'activité de la base départementale de Salavas continue à se structurer pour devenir un outil de la pratique sportive, sociale et éducative du Département... Une démarche qui concerne notamment la réhabilitation et l'agrandissement des bâtiments avec plusieurs étapes-clés en 2020, dont le choix de l'entreprise et du projet de rénovation (démarrage des travaux fin 2021 / réouverture en 2022).

Le + Ardèche en transition :

Les contrats sportifs départementaux à l'heure de l'Ardèche en transition

Depuis trois ans, le Département accompagne fortement les pratiques des Ardéchois.e.s grâce aux contrats sportifs départementaux. En 2020, pour placer le sport dans le sillon de l'Ardèche en transition, le Département décide d'élargir la liste des projets éligibles et d'intégrer dans ces contrats toutes les initiatives qui permettent de réduire les impacts environnementaux du sport sur les milieux naturels... Dans cette logique, **une charte/boite à outils événementiels en transition est en cours d'élaboration**. Construite de façon transversale, elle concerne tous les événementiels qu'ils soient sportifs, culturels ou de loisirs...

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Ardèche campus connecté : on essaï(m)e

Ouvert en octobre 2019 sur le site de Bésignoles à Privas à l'initiative du Département, Ardèche Campus connecté (A2C) est un tiers-lieu qui permet à des jeunes d'étudier à distance en étant accompagnés par un coach « animateur pédagogique » dans le suivi de leurs études.

Pour cette première promotion, 7 étudiants sont inscrits et sont connectés aux universités françaises qui donnent des cours en ligne ou au CNED (centre national d'enseignement à distance). Leurs premiers retours sont déjà très positifs et démontrent l'utilité de ce lieu pour des jeunes qui ont su saisir cette opportunité pour reprendre ou poursuivre un cursus universitaire.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche soutient cette démarche innovante d'enseignement. A2C fait partie des 13 premiers campus connectés de France, **il est le seul porté par un Département**. Une étude est actuellement en cours pour analyser les territoires ardéchois dont les besoins en formations post-bac à distance sont les plus forts. Les conclusions de ce travail contribueront à identifier les priorités en matière d'essaimage territorial du dispositif. **Les premiers**

signes de cette étude tendent à montrer que les besoins se font plus fortement ressentir dans le sud-ouest du département.

D'ici la parution de ces résultats, l'ouverture d'A2C a permis de démontrer que le besoin de formation en Ardèche ne concerne pas que les néo-bacheliers et les étudiants universitaires déjà engagés dans un cursus. Près de la moitié des étudiants d'A2C sont des adultes, pères ou mères de famille, souhaitant reprendre leurs études dans le cadre d'une réorientation ou d'un souhait d'évolution professionnelle. Ces étudiants n'auraient pu reprendre leurs études sans une solution de formation tel qu'A2C. A2C se veut ainsi être un outil d'enseignement post-bac au service de tou.te.s les Ardéchois.es, de tous les acteurs du territoire, dont le monde économique avec des entreprises qui peinent aujourd'hui à attirer et à recruter des talents. Alors comme le clame le président Laurent Ughetto : « *A2C doit être un outil de la formation continue et de la formation tout au long de la vie dans notre département* ».

AMENAGEMENT ET SOUTIEN AUX TERRITOIRES

ROUTES ET MOBILITES ALTERNATIVES

Chiffres clés

38,08 M€ dont 21,9 M€ au titre de la réhabilitation (opérations de sécurité, ouvrages d'art, prévention des risques naturels, réfection des chaussées),

3,6 M€ : participation du Département en 2020 pour la déviation du Teil sur la RN 102,

1 M€ pour une nouvelle tranche de confortement de la voie du Train de l'Ardèche (avec subvention de la Région : 33 %),

480 000 € pour l'achèvement de l'itinéraire Privas-Les Ollières par la RD 2, entre le Pont de Boyon et Les Ollières-sur-Eyrieux

UN PLAN MOBILITE POUR L'ARDECHE DE DEMAIN

Dans la démarche « l'Ardèche en transition » initiée par le Département de l'Ardèche qui entend enclencher la mutation vers une économie moins carbonée et plus solidaire, la réduction de l'impact social et écologique des mobilités tient toute sa place. Plusieurs actions de cette thématique sont reprises dans le plan des mobilités que le Département met aujourd'hui en place.

Tenant compte du cadre législatif et réglementaire, ce plan est composé de 28 actions et représente plus de 400 M€ qui seront investis au cours des 10 prochaines années.

Stratégie et actions départementales : entre réalisme et volontarisme

Une étude réalisée par le Département entre 2017 et 2018 pour mieux cerner les besoins de mobilité des Ardéchois.es a servi de base à l'élaboration de ce plan. Elle a fait ressortir les spécificités du territoire (3/4 en zone de montagne, peu dense, emplois concentrés dans les aires urbaines, inégalités d'accès aux services publics et enseignement supérieur...), les pratiques de déplacement et leurs impacts (forte motorisation avec 89 % des ménages qui ont une voiture et 44 % au moins 2, des déplacements majoritairement en voiture parmi lesquels 88 % sont des déplacements domicile-travail...) et les offres alternatives (pas de trains de voyageurs, des transports collectifs de cars, un réseau de voies douces, 40 aires de covoiturage).

En Ardèche, plus qu'ailleurs, la route est le seul vecteur de déplacement. Son adaptation et le développement de solutions alternatives à l'autosolisme constituent les deux premiers enjeux pour une politique de mobilité durable. La réduction des distances à parcourir et le rapprochement des services à l'utilisateur représentent le troisième enjeu fondamental.

Enjeu 1 : L'adaptation du réseau routier aux attentes du territoire

> **Constat** : Si l'ensemble de l'Ardèche est dépendant de la route pour tous les déplacements, le constat partagé est celui d'un réseau bien dimensionné, de qualité et offrant des possibilités d'actions nouvelles en faveur des mobilités alternatives. Il reste cependant quelques points de congestions identifiés à améliorer, en cherchant l'équilibre entre les avantages apportés par ces infrastructures (améliorer la fluidité du trafic, désengorger les centres-villes, améliorer l'attractivité du territoire), leurs conséquences sur l'environnement et... la capacité financière du Département.

> Trois orientations stratégiques :

- **Optimiser la réalisation de nouvelles infrastructures routières aux besoins existants** (planifier les prochaines infrastructures majeures avec les autres parties prenantes et notamment : desserte du bassin d'Annonay, aménagement de l'itinéraire de la RD 104 de l'Ardèche méridionale vers le Gard, achèvement du ring valentinois avec la réalisation du 3^e pont sur le Rhône au nord de Valence, desserte du bassin privadois et achèvement des opérations en cours : déviation Guilhaud-Granges/Saint-Péray, doublement du pont de Charmes, déviation du Teil).
- **Ajuster le réseau routier existant aux différents types de déplacements** : redéfinir les niveaux de services selon les attentes et les différents usages (itinéraires domicile-travail, cyclistes, transports collectifs, trafic poids-lourds, auto-stop, covoiturage...) et accompagner les communes pour leur réalisation en la matière
- **Pérenniser le patrimoine routier départemental, principal vecteur de déplacement** : réhabilitation, entretien, exploitation, gestion de l'occupation du domaine public routier

Enjeu 2 : Le développement de solutions alternatives à l'autosolisme

> **Constat** : territoire complexe, l'Ardèche n'a pas vocation à être intégralement desservie par le transport collectif. Cette spécificité n'interdit pas toutefois les solutions innovantes et adaptées.

> Deux orientations stratégiques :

- **Innover pour promouvoir de nouveaux usages de la voiture** : développer le **covoiturage** (proposer des services de mobilité « clé en main » aux collectivités, réaliser des infrastructures de covoiturage adaptées, inciter les agents départementaux au covoiturage), **l'autostop organisé** (en l'expérimentant) et **l'autopartage** (en direction des agents de la collectivité pour une utilisation de la flotte départementale ponctuellement ou de façon régulière, ou pour des usagers ponctuellement dans le cadre de l'autopartage solidaire)
- **Porter une politique vélo volontariste pour un usage quotidien** : définir les conditions de **réalisation d'infrastructures adaptées pour le vélo**, accompagner les collectivités dans leur politique vélo (création de voies douces, vélos route et maillage fin du territoire), **aider les particuliers à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique** (aide à l'acquisition à hauteur de 10 % du prix coût maximum 2000 €, sans conditions de ressources), développer les **points de stationnements vélo** sur le territoire (mise à disposition gratuite des EPCI de mobilier vélo dans le cadre de Pass'Territoires), inciter **les agents départementaux à utiliser le vélo** pour leurs déplacements (mise en place du forfait mobilité durable pour les salariés du Département)

covoitureurs ou cyclistes avec la prise en charge de leurs frais de déplacements domicile-travail – forfait possible jusqu'à 400 €/mois)

Enjeu 3 : Le rapprochement des services à l'usager

> **Constat** : L'Ardèche connaît de fortes inégalités d'accès aux services au public. Le relief et la prédominance des déplacements en voiture individuelle génèrent des temps d'accès parmi les plus longs au niveau national. Les jeunes, les personnes âgées et en précarité sont les plus impactés ; chez les actifs de nouvelles organisations et de nouveaux lieux de « travail » émergent.

> **Trois orientations stratégiques** (actions contenues dans les différents schémas ou plans départementaux : Schéma des solidarités, SSAASP - schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, appels à projets en faveur du numérique...)

- **Soutenir des espaces de liens et de rencontres** : encourager la **création de lieux innovants** (poursuite de l'appel à projets tiers lieux innovants), renforcer le **maillage territorial des MSAP-maisons de services au public** (soutien aux collectivités pour la création de Maisons France Services, participation à la formation des animateurs MSAP, renforcement lien MASP/travail social mis en œuvre par les CMS...), accompagner le **maintien d'activités commerciales et artisanales de première nécessité**
- **Développer des services accessibles par le numérique** : développer la **télé médecine** (en continuant les expérimentations en cours en téléconsultations, de télé régulations et mis en œuvre du plan d'actions partagés « Ardèche Terre d'expérimentation entre le Département, l'ARS, la CPAM et la Préfecture), poursuivre le **développement d'Ardèche Campus connecté-A2C** (après évaluation, duplication par la création de nouvelles antennes)
- **Développer l'itinérance de services dans une logique de complémentarité** : mettre en place des **services itinérants pour faciliter les démarches administratives**, créer un **centre de santé départemental** avec antennes situées à 30 minutes maximum (recrutement en cours de deux médecins par la collectivité), favoriser la **présence sur le territoire d'infirmiers-infirmières en pratique avancée** (bac+5 vs bac +3, participation au financement de la formation universitaire complémentaires pour infirmières libérales pour pallier le manque de médecins sur certains secteurs), développer des **points d'info jeunesse itinérants-PIJ**, déployer des **Services habitat jeunes itinérants**.

CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ARDECHE EN TRANSITION : PLUS D'ENERGIE POUR TROUVER DES SOLUTIONS QUI EN CONSOMMENT MOINS

Lors de la semaine de la transition en septembre 2018, deux contrats de transition écologique (CTE) ont été signés, l'un pour le nord et l'autre pour le sud de l'Ardèche. Adaptés aux enjeux de chaque territoire concerné, ils se regroupent sur plusieurs points, dont la nécessité de trouver des solutions pour réduire la consommation d'énergie des habitants.

Troisième priorité des CTE, l'énergie repose sur :

- La mise en place d'un **guichet unique départemental de la performance énergétique des bâtiments**. Le premier semestre 2020 verra s'achever les discussions des différents partenaires –

Etat, Région, EPCI et partenaires techniques locaux (ALEC07, Rénofuté, CAUE...) – autour des modalités de création d'un guichet unique : le service public de la performance énergétique des bâtiments (SPPEH). Ce guichet qui pourrait être piloté par le Département, permettra aux propriétaires des bâtiments publics, et, dans un second temps, des bâtiments tertiaires privés, de demander leur évaluation énergétique.

- Le développement de la production de chaleur d'origine renouvelable. Comme toute bonne idée, la production de chaleur d'origine renouvelable naît souvent d'idées locales et certains de ces projets ne s'accomplissent pas faute de moyens d'ingénierie. Pour pallier à ce problème, **un contrat d'objectifs énergies renouvelables - maîtrise de l'énergie** sera mis en place à partir de 2020 avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) permettant d'offrir à l'ensemble du territoire départemental des capacités d'ingénierie mutualisée pour susciter et accompagner l'émergence de projets en production de chaleur renouvelable, notamment au niveau des collectivités ardéchoises.
- L'élaboration d'un plan d'action pour faciliter et coordonner le développement de la production d'énergie renouvelable et la production de biogaz sur le territoire, en appuyant la réalisation de projets locaux concrets et intégrés aux spécificités du territoire

Pour soutenir la priorité « Energie » des CTE, le **Département adhère au réseau des territoires à énergie positive**. Ce réseau des territoires à énergie positive (TEPOS) rassemble des collectivités locales et des territoires ruraux qui autour de la question de l'énergie et de son intégration dans le développement des territoires. Il permet notamment de capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées dans d'autres territoires, afin que l'innovation dans le domaine passe par des systèmes testés et approuvés, et non seulement dans l'expérimentation.

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

TOURISME

Le développement touristique à l'heure de la transition

Avec près de 6 000 emplois et 75 millions d'euros d'investissement par an, le tourisme en Ardèche est un secteur d'activité de premier plan.

Son développement accéléré oblige les destinations touristiques à ajuster constamment leurs stratégies de mise en marché. L'Ardèche ne fait pas exception et l'Agence de développement touristique de l'Ardèche (ADT07), sur mandat du Conseil départemental, a bâti une stratégie marketing offensive en direction des différents marchés au regard de ces évolutions dans un schéma de développement touristique sur la période 2015-2020. Ses priorités : intensifier l'ensemble des démarches qualité vers l'excellence et l'innovation, installer une identité commune fondée sur le concept de « l'accueil à l'Ardéchoise », rendre la destination Ardèche durablement accessible au plus grand nombre, mobiliser les acteurs du tourisme autour d'une stratégie cohérente et partagée.

Alors que cette feuille de route atteindra sa destination fin 2020, l'ADT se penche d'ores et déjà à la suivante et profite de l'année 2020 pour y réfléchir et en écrire les grandes lignes. Les objectifs poursuivis par cette stratégie marketing sont toujours d'actualité : **un tourisme plus qualitatif** avec une montée en puissance de la culture et du patrimoine dans l'offre de la destination Ardèche, avec une confirmation de grande destination vélo. Mais, **transition oblige aujourd'hui un nouvel ingrédient fait son apparition avec le tourisme responsable**. Les enjeux de la transition écologique seront traités en question prioritaire et font d'ores et déjà l'objet d'actions inscrites au CTE à l'instar de la fiche projet du CTE sud « Développer le tourisme responsable : soutenir la transition du modèle

locatif dans la filière de l'hôtellerie de plein air et sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques »

AGRICULTURE

De violents orages de grêle ont touché le département de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et de la Savoie le 16 juin 2019 occasionnant de nombreux dégâts sur les exploitations agricoles.

En solidarité avec les agriculteurs victimes de cet épisode, le Département de l'Ardèche décide de réserver une enveloppe de **300 000€** permettant la mise en place d'une solidarité avec les agriculteurs impactés.

RESSOURCES

DETAIL DES DÉPENSES PAR POLITIQUE

ENFANCE ET FAMILLE (33,26 M€)

Cette mission comprend les interventions relatives à l'accueil et au placement familial. Les propositions pour 2020 concernant les maisons d'enfants à caractère social et les lieux de vie et d'accueil sont stabilisées par rapport à 2019.

SANTE ET ACCES DES SERVICES AU PUBLIC (0,08 M€)

Ces actions de prévention s'établissent à 0,08 M€.

PERSONNES AGEES (64,77 M€)

Dont 41,96 M€ pour l'allocation personnalisée d'autonomie et 17,66 M€ pour l'hébergement des personnes âgées.

PERSONNES HANDICAPEES (36,51 M€)

Dont 23,9 M€ pour l'hébergement des personnes handicapées, 8,04 M€ pour la prestation de compensation du handicap et 1,1 M€ pour l'allocation compensatrice tierce personne.

ACTION SOCIALE ET INSERTION (44,41 M€)

Cette mission comprend en particulier les aides versées au titre du revenu de solidarité active qui représente 38,6 M€.

LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE (1,86 M€)

Les actions au titre de cette mission s'établissent à 1,86 M€ et comportent notamment des inscriptions en investissement au titre des subventions aux partenaires, comme notamment l'opération Anru sur la commune du Teil.

EDUCATION (22,46 M€)

L'entretien, la construction et la restructuration des collèges publics représentent 10,5 M€ Il s'agit d'un des premiers budgets d'investissement de la collectivité. Peuvent notamment être cités le collège des Perrières à Annonay (1 M€ prévus en 2020 sur un projet de 18,2 M€) ou encore le collège de la Voulte (3,1 M€ prévus en 2020 sur un projet de 13,8 M€).

CULTURE (7,14 M€)

Comporte les soutiens en fonctionnement aux structures culturelles du territoire et aux établissements d'enseignement artistique

SPORT (2,18 M€)

Les inscriptions de la mission « Sport » portent essentiellement sur du fonctionnement, au titre des subventions allouées aux partenaires et en particulier aux clubs et aux comités sportifs. Conformément aux orientations prises dans le cadre du contrat sportif départemental, l'aide aux clubs constitue une priorité départementale. La politique « Sports » comprend également les crédits dédiés à l'équilibre du budget annexe de la base de Salavas.

JEUNESSE, CITOYENNETE ET SOLIDARITE INTERNATIONALE (2,93 M€)

Parmi les actions effectuées au titre de cette mission, le Projet Ardèche jeunesse innovation ruralité

représente 1,15 M€.

ROUTES ET MOBILITES ALTERNATIVES (38,08 M€)

La réhabilitation de la voirie départementale représente un investissement de 21,9 M€. Les opérations d'aménagement portent notamment des inscriptions au titre de la déviation du Teil (3,6 M€) et de la section entre le pont de Boyon et les Ollières pour 480 k€.

SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES ET POLITIQUE DE L'EAU (11,70 M€)

Cette politique publique regroupe les différents soutiens apportés aux territoires, avec les inscriptions notamment au titre du nouveau dispositif Pass Territoires et les aides en matière de politique de l'eau. Les inscriptions au titre du Pass territoires 2018-2020 s'établissent à 8,3 M€.

TRANSPORTS (6,62 M€)

La politique « Transports » comprend uniquement la dotation de compensation du transfert de compétences due à la Région.

ENVIRONNEMENT ET FORET (1,57 M€)

Dont partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (0.6 M€)

Dont la mise en œuvre d'actions du dispositif de soutien aux territoires.

ESPACES NATURELS SENSIBLES (3,63 M€)

Pour 2020, des acquisitions de terrains dans le cadre du projet Opération Grand Site sont notamment inscrites pour 1,5 M€, ainsi que des travaux d'aménagement au titre de l'opération Grand Site à Vallon Pont d'Arc pour 0,3 M€.

SECURITE ET INCENDIE (18,88 M€)

Le Département est le premier financeur des secours à la personne. La participation au fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours s'élève à 17,55 M€. Les autres inscriptions concernent les charges d'intérêts et de capital supportées par le Département dans le cadre des subventions en annuités et des subventions en capital consenties, ainsi que les aides à l'investissement.

TOURISME (3,42 M€)

Le partenariat avec l'agence de développement touristique, principal instrument de la politique touristique départementale, représente 2,69 M€.

AGRICULTURE (2,05 M€)

Les crédits concernant l'agriculture s'établissent à 2,05 M€, en progression du fait de la prise en compte en 2020 de subventions exceptionnelles au titre des dégâts d'orage et de grêle subis par les agriculteurs au début de cet été pour 0,3 M€. Ils intègrent aussi les subventions versées à la Chambre d'Agriculture et au groupement de défense sanitaire.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (0,95 M€)

Le Département poursuit son soutien à l'économie locale et à l'ingénierie en matière de développement économique.

NUMERIQUE (3,21 M€)

Contribution de 2.5 M€ au projet très haut débit (dans le cadre du programme de 25 M€ voté en 2014).

FINANCES (30,66 M€)

Dont remboursement du capital de la dette (21,1 M€), intérêts de la dette et autres frais financiers (4,2 M€) et reversements de péréquation (3.62 M€). La réserve pour dépenses imprévues s'établit à 1 M€.

PERSONNEL (69,54 M€)

Les dépenses de personnel représentent 66,63 M€ au total. La formation des agents dispose d'un budget de 0.54 M€.

INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION (3,05 M€)

Ces inscriptions portent en particulier sur les dépenses d'investissement concernant le déploiement du schéma directeur en matière d'équipements en termes d'outils informatiques.

Les dépenses de fonctionnement comportant notamment les abonnements et la maintenance sont stabilisées à 1,81 M€.

PATRIMOINE ET LOGISTIQUE (6,83 M€)

Les investissements composent l'essentiel des crédits de cette mission. Ils portent en particulier sur les aménagements à Bésignoles pour 0,32 M€, les travaux au pôle des Mines pour 0,7 M€, et la réalisation sous mandat d'un nouveau centre d'exploitation des routes à Soyons avec 0,85 M€ sur 2020.

ADMINISTRATION GENERALE (3,58 M€)

Les dépenses d'administration générale regroupent le fonctionnement général de la collectivité et de l'assemblée départementale. Pour 2020, elles portent également les inscriptions au titre de l'accueil du Tour de France au mois de juillet.